

## PROCES VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'APDIQ

Le vendredi, 25 mai 2011 de 09h15 à 11h15 – Place Bonaventure – SIDIM Salle de conférence

#### PERSONNES PRESENTES

LE REGISTRE DES SIGNATAIRES PRÉSENTS EST ANNEXÉ AU PRÉSENT PROCÈS VERBAL.

#### DESCRIPTION

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR ANDRÉ LAPOINTE, PRÉSIDENT DE L'APDIQ

André Lapointe accueille les membres présents à cette 10<sup>e</sup> assemblée générale de l'APDIQ et ouvre la réunion à 09h15 en souhaitant la bienvenue à tous. Il présente les membres du Conseil d'administration, la vérificatrice et l'équipe de Designers d'intérieur du Canada (DIC). Il souhaite aussi la bienvenue à des observateurs externes et amis de l'APDIQ :

Alain Moureaux, Vice-Président  
Marie-Claude Parenteau-Lebeuf, Secrétaire-trésorière  
Denis Chouinard, Administrateur  
Johanne Aubin, Administratrice  
Marie-Claude Tessier, Administratrice  
Susanne Koltai, Administratrice  
Justine Leggett-Dubé, coordonnatrice  
Anne Lamarche, coordonnatrice  
Patricia Béland, Vérificatrice de la firme Gosselin & Associés  
Anne-Marie Legault, représentante auprès des DIC  
Susan Wiggins, Directrice exécutive des DIC  
Samantha Rajack, Coordonnatrice marketing des DIC  
Rachel Factor, Coordonnatrice marketing des DIC

André Lapointe mentionne que 2012 est une année spéciale du fait du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'APDIQ et qu'une remise de licences sera faite pour la première fois à la fin de l'Assemblée. Il explique l'utilisation des cartons verts et rouges, remis à l'entrée; le rouge représentant un vote négatif et le vert un vote positif.

#### 2. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

André Lapointe se propose d'agir en tant que Président d'assemblée et Marie-Claude Parenteau-Lebeuf en tant que secrétaire d'assemblée.

Le vote est adopté à l'unanimité.

#### 3. LECTURE ET PREUVE DE LA PUBLICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

André Lapointe mentionne que l'avis de convocation à l'assemblée a bien été envoyé aux membres le 25 avril 2012 et précise qu'il a en main l'affidavit.

#### 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE ET DU QUORUM

André Lapointe fait la lecture concernant la vérification du droit de présence et du quorum.

En vertu du règlement 3.6.1 sur le quorum à l'assemblée : la présence constante à l'Assemblée d'un cinquième (1/5) des membres de l'Association en règle au moment de cette assemblée constitue le quorum pour chaque Assemblée générale, annuelle ou autre, des membres.

En vertu du règlement 2.6.3 sur les droits et privilèges des membres, des étudiants et des membres honoraires : Les étudiants et les membres honoraires ont le droit d'assister aux Assemblées des membres de l'Association, avec droit de parole, mais sans droit de vote.

En vertu du règlement 2.12.4 sur les cotisations : tout membre qui n'a pas acquitté ou versé sa cotisation annuelle ou ses arrérages avant l'assemblée annuelle sera privé de son droit de vote jusqu'à acquittement.

André Lapointe déclare que, lors de la vérification faite le 24 mai 2012 à 17h00, 459 membres sont en règle et ont le droit de vote; le quorum doit donc être constitué de 92 membres. Il précise que le quorum de l'Assemblée du 25 mai n'est que de 83 personnes, le quorum n'est pas atteint. Par conséquent, toutes les décisions prises et votées durant l'Assemblée peuvent être contestées par des membres jusqu'à la prochaine Assemblée.

#### **5. ACCEPTATION D'OBSERVATEURS**

André Lapointe demande à deux membres de se présenter pour : l'un faire une proposition et l'autre appuyer cette dernière concernant la présence d'invités et observateurs à l'Assemblée générale sans droit d'intervention ni de vote.

Sur proposition de Dimitri Smolens, appuyée par Marie-Josée Ouimet, l'assemblée des membres votants accepte la présence d'observateurs sans droit de vote.

Le vote est adopté à l'unanimité.

#### **6. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

André Lapointe fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Paul-Martin Brisson, appuyée par Andrée Villemaire, l'assemblée des membres votants accepte l'ordre du jour tel que proposé, en gardant le varia ouvert jusqu'à la fin de l'assemblée.

Le vote est adopté à l'unanimité.

#### **7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE, AVEC MOTION DE NON-LECTURE**

André Lapointe demande une dispense de lecture du procès-verbal et désire savoir s'il y a des commentaires. Aucun commentaire n'est fait.

Sur proposition de Francine Martineau, appuyée par Lyne Côté, l'assemblée des membres votants accepte le procès-verbal tel que rédigé.

Le vote est adopté à l'unanimité.

Line Boivin demande si la grille d'honoraires sera prête prochainement. André Lapointe répond qu'elle sera publiée dans le courant de l'année 2012.

#### **8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011**

André Lapointe mentionne que les états financiers au 31 décembre 2011 ont été envoyés aux membres et ont été examinés par la firme de vérificateurs externes Gosselin & associés. Il invite Madame Patricia Béland de la firme Gosselin & associés à présenter les états financiers de l'année 2011.

Madame Béland présente l'ensemble des états financiers; elle précise qu'aucune opinion d'audit n'a été effectuée.

Sur proposition de Marie-Claude Tessier, appuyée par Rosita Cavagna, l'assemblée des membres votants accepte les états financiers 2012 tels que présentés.

Le vote est adopté à l'unanimité.

André Lapointe remercie Madame Béland pour son intervention.

#### **9. RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2011**

André Lapointe précise que l'Assemblée est une occasion de faire une mise au point sur les réalisations de l'année. Il mentionne que l'APDIQ fête son 10<sup>e</sup> anniversaire et sa première année d'adhésion au sein des DIC, ce qui a engendré une nouvelle orientation au sein de l'Association.

Il remercie Justine Leggett-Dubé pour avoir assuré le service à la clientèle des membres et coordonner les différentes activités et

événements de l'APDIQ. Il précise que l'Association a eu recours à une assistante virtuelle, Josée Picard pour les retours d'appels et réponses aux courriels. Il mentionne que le nombre de membres a considérablement augmenté depuis 2011 :

2011 → 315 membres payants  
16 membres honoraires  
233 membres étudiants  
**564 membres**

2012 → 459 membres payants  
15 membres honoraires  
248 membres étudiants  
**722 membres**

André Lapointe précise les éléments ayant permis la croissance du membership :

- La mise en place de la marque de certification « Designer d'intérieur certifié APDIQ® », approuvée en octobre 2011.
- Le speed Mentoring en novembre 2011, événement durant lequel plus de 40 personnes ont eu l'occasion de rencontrer 20 mentors du milieu.
- Le bottin des membres sur trois plateformes : [www.apdiq.com](http://www.apdiq.com), [www.actiondesign.info](http://www.actiondesign.info), publication indexdesign – répertoire papier.

André Lapointe mentionne que, pour améliorer et faciliter le processus d'admission, l'APDIQ a eu recours au Bureau de reconnaissance des acquis (BRAC) du Collège Marie-Victorin pour traiter des cas de candidats n'ayant pas le profil courant tel que DEC ou BAC.

Il rappelle que le dépôt de candidature pour le gala des prix de l'excellence se termine le 31 mai 2012.

Il mentionne que, durant 2011, deux colloques et trois Lunch & Learn ont été organisés.

Il déclare que le rôle de l'APDIQ a changé depuis son adhésion à DIC. Il précise, qu'avec les DIC, l'association participe à la mise à niveau du programme collégial avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et à la mise en place d'une table de concertation avec les 9 collèges du Québec.

Il présente la mise en place du programme d'assurance responsabilité professionnelle de DIC avec MUMBY, représenté au Québec par Monsieur Yves Barette, présent à l'Assemblée et disponible pour répondre à toutes les questions des membres.

Il mentionne le travail de collaboration fait avec Mission Design pour promouvoir le design.

Il déclare que IFI (International Federation of Interior Architects and Designers) a signé la « Déclaration Internationale sur le design d'intérieur ». Il mentionne la participation de l'APDIQ en octobre 2011 à Taiwan comme observateur au Congrès mondial de l'IDA et au World Interior Design Congress de l'IFI à Taipei en préparation du sommet mondial de l'architecture du design et de l'urbanisme Montréal 2017 avec Mission Design et DIC par Tourisme Montréal. Cette participation a permis à l'APDIQ de tisser des liens de réseautage et favorise la visibilité de l'Association à l'étranger.

Stéphanie Veilleux demande les raisons du retard concernant la délivrance de la grille d'honoraires.

Marie-Claude Parenteau-Lebeuf précise que l'APDIQ a eu beaucoup de travail durant 2011 et que l'effectif réduit de personnes pour effectuer le travail n'a pas permis de répondre à toutes les demandes. Elle mentionne que l'Association va recruter des personnes et faire appel à des bénévoles. De plus, elle explique ce retard par le manque de temps et la réalisation d'autres dossiers plus urgents.

Denis Chouinard précise qu'un sondage a été fait au niveau national dont la publication sera faite en juin, ce qui permettra à l'Association de travailler sur la grille d'honoraires le plus tôt possible.

Danielle Bouchard dit qu'est prête à être bénévole et propose qu'un appel au bénévolat soit lancé.

André Lapointe évoque aussi les partenaires d'affaires de l'Association en 2011 :

- Événements et Formation CONTECH
  - Novembre 2011 - Montréal
  - Mars 2012 – Saguenay
  - Avril 2012 – Mauricie
  - Septembre 2012 – Québec
  - Novembre 2012 – Montréal – Événement table ronde – sur l'utilisation du bois en design d'intérieur et les systèmes de quincaillerie architecturale.
- Index-Design « Répertoire des designers »

- Plaisir de vivre – Publireportages
- Formes
- Surfaces
- V2Com
- Décormag « Coup de cœur »

Concernant le programme de formation continue (Point 15 des règlements généraux), André Lapointe déclare que la participation à l'AGA compte pour 1 heure de formation générale, celle au SIDIM pour 1 heure de formation générale et la présence aux conférences organisées par DIC et le SIDIM permet d'accumuler d'autres unités spécifiques.

André Lapointe expose les différents dossiers en cours à traiter :

1. LA LOI SUR LES ARCHITECTES

L'Association est en attente du dépôt à l'assemblée nationale de la modification de la Loi des architectes demandée par l'OPQ et des impacts sur la profession de designer d'intérieur.

2. GRILLE TARIFAIRE DES HONORAIRES DE DESIGNER D'INTÉRIEUR

André Lapointe déclare que cette grille prévue pour 2011 sera étudiée et publiée en 2012.

3. L'UTILISATION DU LOGO DE L'APDIQ

André Lapointe mentionne que de nombreux membres demandent à l'APDIQ de pouvoir utiliser le logo. Il a été décidé que l'utilisation du logo de l'APDIQ n'est pas permise pour les membres puisqu'il est la propriété exclusive de l'association et que l'image de marque de l'Association ne peut être utilisée que par elle seule. Une procédure doit être mise en place. L'idée d'utiliser le sceau ou de créer une image visuelle est envisagée afin d'utiliser une image différente du logo de l'Association par les membres. Marie-Claude Parenteau-Lebeuf pense qu'il est important de démontrer aux membres comment ils doivent utiliser l'identité visuelle. André Lapointe rappelle que la marque de certification est textuelle et doit être utilisée comme telle, c'est le texte qui fait la marque et non une image visuelle. Il est décidé qu'il sera dit durant l'assemblée générale annuelle que le comité est entrain de chercher une solution pour l'utilisation d'une image visuelle de l'APDIQ les membres.

4. BOTTIN DES MEMBRES

André Lapointe précise que les membres veulent que leurs noms et coordonnées soient publiés. Il souligne que, durant l'assemblée générale annuelle, il expliquera le fonctionnement de DesignFIND, avec le soutien de Susan Wiggins qui répondra aux questions des membres à ce sujet. Marie-Claude Parenteau-Lebeuf précise qu'il est de la responsabilité de chaque membre de remplir sa fiche. Le bottin DIC est la référence officielle. Il est décidé de faire un appel aux membres pour qu'ils s'inscrivent sur le site des DIC et qu'ils nous avertissent de leur inscription. DIC et APDIQ s'assureront de faire le lien entre leurs sites internet.

**10. PRÉSENTATION DES DIC COMME ORGANISME DE PROMOTION (Traduction en direct par Marie-Claude Parenteau-Lebeuf)**

André Lapointe invite Madame Susan Wiggins, directrice exécutive des DIC à venir présenter les missions des DIC.

Susan Wiggins présente les différentes offres des DIC :

- ID connections
- Designfind
- Dimension Magazine
- Infolettres
- Autres

Elle invite les membres à aller au stand DIC, présent au SIDIM.

Elle mentionne les objectifs des DIC :

- Éduquer le grand public résidentiel et commercial à travers la promotion du design (publicité, partenariats avec des magazines ou des hôtels) Elle mentionne la présence de DIC dans le magazine « En Route » d'Air Canada, qui a coûté 20 000\$.
- Travailler avec les gouvernements pour leur faire connaître le design d'intérieur et mettre en place des actions pour protéger la profession.

Elle donne l'exemple de la mise à niveau des cours en Design d'intérieur en 2015 à l'échelle nationale. L'exemple du New-Brunswick : DIC a fait en sorte que le vocabulaire dans le code du bâtiment soit bien utilisé pour protéger la profession.

Elle précise que les équipes DIC offrent les services en anglais et en français.

Elle présente le concours "Top five under five" pour les jeunes professionnels ayant 5 ans d'expérience. Le candidat doit présenter un projet, appuyé par son employeur. La candidature doit être soumise par mail à partir de juin 2012. Le gagnant sera

dans la liste des meilleurs designers du Canada.

Elle présente l'événement IDEX le 20-21 septembre 2012. Tout membre de l'APDIQ peut y participer et DIC leur offre gratuitement deux nuitées à l'hôtel.

André Lapointe remercie Susan Wiggins pour son intervention.

#### **11. PRÉSENTATION DE L'APDIQ COMME AUTORITÉ RÉGLEMENTAIRE**

Marie-Claude Parenteau-Lebeuf présente le nouvel organigramme de l'APDIQ. Elle décrit les différents comités de l'Association et mentionne les tâches attribuées à chacun. Elle déclare que l'adhésion à DIC a donné une structure plus claire à l'Association et a permis de clarifier son rôle. Dès le prochain conseil d'administration, les comités seront formés et une recherche de bénévoles sera lancée.

Un membre de l'APDIQ demande des détails sur le fonctionnement des assurances.

Marie-Claude Parenteau-Lebeuf précise qu'une grille sur les assurances sera faite pour donner toutes les informations dont les membres ont besoin.

André Lapointe mentionne que dorénavant, les membres devront spécifier leur assurance auprès de l'association.

Alain Moureaux précise que, si un membre a une assurance couverte par son employeur et effectue des travaux à son compte, il n'est pas assuré sauf si une entente a été faite entre lui et son employeur.

André Lapointe mentionne que la continuité de l'assurance est très importante afin de se protéger de toute plainte provenant de clients. Il mentionne que les membres peuvent choisir la compagnie d'assurance qu'il souhaite.

André Lapointe remercie Marie-Claude Parenteau-Lebeuf pour son intervention.

#### **12. PLAN STRATÉGIQUE D'AFFAIRES ET BUDGET 2012**

André Lapointe mentionne que tous les membres ont reçu le budget proposé pour l'année 2012. Il précise que le budget a été fait en fonction de nouveaux objectifs de membership. Il présente les principaux postes budgétaires.

Marie-Claude Parenteau-Lebeuf mentionne que la hausse des charges salariales s'explique par l'augmentation du membership, qui engendre plus de travail.

Un membre de l'APDIQ demande si les membres ont accès aux services juridiques et des informations sur la situation actuelle concernant la protection du droit de copyright.

André Lapointe répond que l'aide juridique n'est pas offert aux membres; elle est utilisée uniquement pour les plaintes de clients.

Denis Chouinard précise que si le plan d'un designer est refusé par une municipalité, l'association peut venir en aide au membre et recourir à ses services juridiques. Il conclut que, pour les cas pouvant toucher la profession ou l'association, les services juridiques peuvent être offerts aux membres. Concernant le copyright, rien n'a été fait à ce sujet et ce sera un thème abordé au Conseil d'Administration prochainement.

Sur proposition de Marc Alain, appuyée par Charles Lesieur, l'assemblée des membres votants accepte le budget 2012 tel que présenté.

Le vote est adopté à l'unanimité.

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

André Lapointe propose de reporter la période de questions et ce compte-tenu que plusieurs sujets d'intérêts seront abordés à l'item 15 avec les modifications aux règlements généraux.

#### **14. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS (QUITUS)**

André Lapointe déclare qu'en considération de l'adoption du rapport du CA, de celui des activités 2011 ainsi que des états financiers au 31 décembre 2011, l'assemblée donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Sur proposition de J-Richard Noël, appuyée par Andrée Villemare, l'assemblée des membres votants accepte de faire quitus tel que présenté.

Le vote est adopté à l'unanimité.

## 15. ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

André Lapointe fait la lecture des modifications proposées.

### Page 8 – SECTION 2 : MEMBRES – Sous section 2.1 CATÉGORIES – Modifier l'article 2.1.1

Dans le but d'uniformiser la dénomination des catégories de membres, le Conseil d'administration recommande de modifier la description de membres afin d'identifier quatre catégories spécifiques, les membres étudiants et les membres honoraires étant déjà décrites et de modifier l'article comme suit :

2.1.1 L'Association comprend les membres certifiés, les membres provisoires, les membres retraités, les membres enseignants, les membres étudiants et les membres honoraires.

Le vote a été adopté à l'unanimité.

### Page 9 – SECTION 2 : MEMBRES – Sous section 2.3 MEMBRES – Ajouter les articles 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3 et 2.3.4

Dans le but de préciser la définition de chacune des quatre catégories spécifiques, les catégories membres étudiants et les membres honoraires étant déjà décrites aux articles 2.4.1 et 2.5.1. Le Conseil d'administration recommande de définir ces catégories spécifiques comme suit :

#### 2.3.1 MEMBRE CERTIFIÉ

Toute personne qui pratique le design d'intérieur, qui satisfait aux critères d'admission déterminés par le Conseil et qui respecte les conditions nécessaires à l'obtention de la licence « Designer d'intérieur certifié APDIQ® ».

#### 2.3.2 MEMBRE PROVISoire

Toute personne qui satisfait aux critères d'admission déterminés par le Conseil et qui s'engage dans le processus de répondre aux conditions nécessaires à l'obtention de la licence « Designer d'intérieur certifié APDIQ® ».

#### 2.3.3 MEMBRE RETRAITÉ

Toute personne qui a été membre de l'Association et qui signifie de façon officielle à l'Association qu'elle a cessé toute pratique du design d'intérieur rémunérée.

#### 2.3.4 MEMBRE ENSEIGNANT

Toute personne qui pratique l'enseignement du design d'intérieur et qui satisfait aux critères d'admission déterminés par le Conseil, et qui n'a aucune pratique du design d'intérieur rémunérée.

Il est demandé si les membres « enseignants » doivent passer l'examen NCIDQ. La réponse est non et il est précisé que les membres ont cinq années pour le passer.

Le vote est adopté à l'unanimité.

### Page 9 – SECTION 2 : MEMBRES – Sous section 2.6 DROITS ET PRIVILÈGES DES MEMBRES, DES ÉTUDIANTS ET DES MEMBRES HONORAIRES – Modifier l'article 2.6.1

Dans le but d'éviter toute ambiguïté causée par le terme « de temps en temps », le Conseil d'administration recommande de le retirer et de lire l'article comme suit :

2.6.1 Seuls les membres désignés par le Conseil sont considérés comme membres à part entière de l'Association, ont droit à un sceau personnel et à un certificat de membre. Les membres désignés ont droit de voter à toute Assemblée de membres de l'Association et ont droit d'être élus au Conseil.

Le vote est adopté à l'unanimité.

### Page 21 – SECTION 6 : ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION – Sous section 6.1 NOMBRE DES ADMINISTRATEURS – Modifier l'article 6.1.1

Dans le but de faire vivre davantage l'Association et permettre à plus de membres de s'impliquer dans la vie de l'APDIQ, le Conseil d'administration recommande de faire passer le nombre d'administrateur de 7 à 12 personnes, cela étant plus représentatif du membership et donne la chance à plus de membres de s'impliquer:

6.1.1 Le Conseil de l'Association sera composé de douze (12) administrateurs élus. Un représentant observateur des Designers d'intérieur du Canada, membre avec droit de parole limité pour les questions qui peuvent concerner les Designers d'intérieur du Canada et sans droit de vote, pourra assister aux réunions du Conseil, s'il en est ainsi décidé par le Conseil

par résolution.

Alain Moureaux demande si le nombre de douze administrateurs est un maximum. André Lapointe répond que ce chiffre n'est ni un maximum ni un minimum.

Le vote est adopté à l'unanimité.

#### **Page 25 – SECTION 6 : ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION – Sous section 6.8 DIRIGEANTS – Modifier l'article 6.8.2**

Dans le but d'assurer la pérennité de l'Association et permettre à plus de membres d'agir et de faire sa place comme dirigeant au sein de l'APDIQ, le Conseil d'administration recommande d'utiliser un mode transitoire de transfert des pouvoirs de la présidence comme suit :

6.8.2 Le président sera choisi parmi les administrateurs pour un mandat de trois (3) ans, durant lesquels son mandat sera divisé comme suit :

Président désigné : au cours de la première année, il a pour mandat de soutenir le président dans ses fonctions et devoirs. Il remplace le président si celui-ci est absent ou dans l'incapacité d'exercer ses fonctions.

Président : au cours de la deuxième année, il préside toutes les Assemblées des membres et du Conseil d'administration. Il est l'officier principal de l'Association et il exercera un contrôle général et une surveillance générale sur les affaires de l'Association. Il aura tous les autres pouvoirs et devoirs que le Conseil d'administration pourra, de temps à autre, lui assigner, par voie de résolution.

Président sortant : au cours de la troisième année, il a pour mandat de soutenir le président dans ses fonctions et devoirs, d'assurer la continuité et la réalisation des objectifs à atteindre ainsi que de servir d'accompagnateur au président désigné.

Le vote est adopté à l'unanimité.

#### **RÈGLEMENT SUR L'ÉDUCATION CONTINUE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES DESIGNERS D'INTÉRIEUR DU QUÉBEC**

La formation continue renforce la profession de designer d'intérieur en améliorant les aptitudes individuelles, les compétences, et les connaissances dans des domaines spécifiques et essentiels pour le designer d'intérieur.

En design d'intérieur, un certain nombre d'unités d'enseignement continu (UEC) peut être nécessaire pendant une période de temps désignée par une organisation professionnelle ou par enregistrement légal par une juridiction particulière.

##### **1. Définition de l'unité d'éducation continue (UEC)**

On entend par « unité d'éducation continue » ou « UEC » la valeur quantitative attribuée à une activité de formation reconnue par l'APDIQ et DIC. Une unité d'éducation continue correspond à dix heures de participation et de travail dans le cadre d'activités de développement professionnel programmées par l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ) et sous sa responsabilité ainsi que par les Designers d'intérieur du Canada (DIC) qui dirigent et dispensent un programme national par des spécialistes et dont l'expertise est reconnue par ceux-ci tant au niveau de la méthodologie que du contenu.

- L'unité de mesure 0,1 est égale à une heure de formation<sup>1</sup>.

##### **2. Objectifs et avantages des unités d'éducation continue (UEC)**

2.1 L'adoption de ce système d'unités d'éducation continue permet d'uniformiser la mesure des activités de perfectionnement.

2.2 Le système d'unités d'éducation continue (UEC) permet de mesurer la durée prévue de chaque programme de perfectionnement.

2.3 L'adoption de ce système permet à chaque participant d'obtenir un dossier complet de son inscription aux programmes de développement professionnel de l'APDIQ : à chaque programme de perfectionnement correspond un nombre d'unités de formation continue.

<sup>1</sup> L'iconographie (UEC : 0,7) permet de savoir à combien d'unités d'éducation continue donne droit une formation. Ainsi, un cours d'une journée équivaut à 0,7 UEC.

2.4 L'implantation dudit système permet aussi aux organisations et aux institutions de mesurer l'effort de perfectionnement de leurs ressources humaines et de faciliter ainsi la planification et la programmation de leurs activités de perfectionnement.

### 3. Obligation des membres

Les membres de l'APDIQ ont l'obligation de rencontrer les exigences du programme d'éducation continue pour conserver leur statut selon leur catégorie de membre :

#### 3.1 Membre certifié

En tout, le « Designer d'intérieur certifié APDIQ® » doit cumuler un maximum de 30 heures de formation, à raison de 15 heures de formation dirigée (certifiée CFCDI) et 15 heures de formation libre par cycle de 3 ans. Les 15 heures de formation dirigée (certifiée CFCDI) devront comprendre 8 heures de formation devant obligatoirement porter sur la Santé, la Sécurité et au Bien-être (SSB) et les 7 autres heures de formation dirigée seront générales.

La formation libre comprend toutes autres formations ou activité structurée de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation, pouvant compter pour une partie des heures à réaliser, la visite d'expositions et la participation à des conférences.

#### 3.2 Membre provisoire

En tout, le designer engagé dans le processus pour répondre aux conditions nécessaires à l'obtention de la licence « Designer d'intérieur certifié APDIQ® » doit cumuler un maximum de 20 heures de formation à raison de 5 heures de formation dirigée (certifiée CFCDI) et 15 heures de formation libre par cycle de 3 ans. Les 5 heures de formation dirigée (certifiée CFCDI) devront obligatoirement porter sur la Santé, la Sécurité et au Bien-être (SSB).

La formation libre comprend toutes autres formations ou activité structurée de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation, pouvant compter pour une partie des heures à réaliser, la visite d'expositions et la participation à des conférences.

### 4. Cycle

Le programme de formation continue fonctionne par cycles de trois ans, et le même calendrier s'applique à tous les designers d'intérieur du pays : le cycle commun à toutes les provinces se terminera le 31 décembre 2012, ainsi le cycle suivant débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2015, et ainsi de suite.

Le registre central du CFCDI est conçu de sorte qu'il prend en charge les activités qui peuvent être validées selon l'unité d'éducation continue (UEC) et l'harmonisation des cycles de toutes les provinces est essentielle à la réussite.

### 5. Rétroaction

Par souci d'engagement et de reconnaissance des membres s'étant imposé une rigueur de développement professionnel, l'APDIQ a accepté que les membres ayant suivi de la formation continue et obtenu des UEC puissent faire reconnaître et consigner leurs acquis antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### 6. Suivi et rapport

Les designers d'intérieur qui n'auront pas satisfait aux exigences de formation continue recevront au moins deux avis pendant la dernière année de chaque cycle. Ils auront ainsi l'occasion de faire corriger toute inexactitude dans leur dossier et pourront prendre les mesures voulues pour terminer le programme de formation continue à temps. Pour les designers d'intérieur n'ayant pas terminé le programme prescrit à la fin des trois ans, des sanctions pourraient être imposées, allant jusqu'à suspendre la licence et/ou l'inscription.

Anne-Marie Legault demande si le nombre d'heures est un maximum. André Lapointe répond que c'est un minimum.

Il est demandé si l'animation d'une conférence permet d'obtenir des heures de formation. André Lapointe évoquera ce point au prochain CA. Suzanne Koltai précise qu'une charte sera signée et la réponse est oui.

Il est demandé si l'écriture d'un article permet d'obtenir des crédits. La réponse est oui.



Il est mentionné qu'une formation ou la participation comme jury dans des écoles ou le mentoring permet aussi d'accumuler des crédits.

Le vote est adopté à l'unanimité.

**16. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012**

Sur proposition de Dimitri Smolens, appuyée par Alain Moureaux, l'assemblée des membres votants accepte de confier le mandat à la firme Gosselin & associés.

Le vote est adopté à l'unanimité.

**17. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

André Lapointe invite chaque membre du CA actuel à se présenter et annoncer leur renouvellement de mandat.

Marie-Claude Parenteau-Lebeuf mentionne qu'il y aura désormais une rotation des administrateurs chaque année; les mandats seront de trois années. 2012 sera l'unique année où les mandats pourront être d'un an.

- Marie-Claude Parenteau-Lebeuf : 3 ans
- Alain Moureaux : 1 an
- Denis Chouinard : 3 ans
- Marie-Claude Tessier : 2 ans
- Suzanne Koltai : 1 an
- Justine Legget-Dubé : 1 an
- Johanne Denis : 1 an
- Marc Alain : 1 an
- Sophie Boulanger : 1 an
- Gillianne Mongeon : 1 an
- Anne-Marie Legault : 3 ans

Sur proposition de J-Richard Noël, appuyée par Lise Rompré, l'assemblée des membres votants accepte les administrateurs.

Le vote est adopté à l'unanimité.

**18. REMISE OFFICIELLE DES LICENCES AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'APDIQ PAR DENIS CHOUINARD.**

La liste des nouveaux membres est en pièce jointe.

**19. VARIA**

Aucun item.

**20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur André Lapointe déclare l'assemblée levée à 11h15, il remercie les personnes présentes.



André Lapointe  
Président



Marie-Claude Parenteau-Lebeuf  
Secrétaire-trésorière

PERSONNES PRESENTES			
REGISTRE DES SIGNATAIRES PRÉSENTS			
MEMBRES	Lise Gaudreault	Marijo Prud'homme	Rajack Samantha
André Lapointe	Dominique Giroux	Lise Rompré	Rachael Factor
Marc Alain	Solveig Godard	Mélanie Rousseau	Sonia Bissault
Johanne Aubin	Anne-Marie Grégory	Denis Roy	Nadia Beaudoin
Karine Audet	Geneviève Guertin	Marlène Saint-Jean	Nicolas Maris
Azimpour Negar	Caroline Joly	Sandra Schmitke	Anne Lamarche
Émilie Beauchamp	Marie-Pier Jutras	Katsiaryna Shumskaya	Sara Mitchell
Luce Beaulieu	Sophia Kantas	Éric Simard	Patricia Béland
Caroline Bennett	Susanne Koltai	Lise Singer	Yves Barrette
Maria Bernardino	Kim Lapointe	Dimitri Smolens	Mélina Desjardins
Sophie Boulanger	Stéphanie Laporte	Jean Therrien	Susan Wiggins
Magaly Brisebois-Leblanc	Julien-Pierre Laurendeau	Mélissa Tourigny	Vicky fellowes
Paul Martin Brisson	Émilie Lavoie	Adama Traoré	
Lysia Carrier	Anne-Marie Legault	Guyline Tremblay	
Rosita Cavagna	Charles Lesieur	Caroline Tremblay	
Lyne Côté	Sylvie Léveillé	Marie-Christine Tremblay	
Maryse Crôteau	Valdyne Limage	Sibel Uçok	
Sarah Dallaire Lavoie	Katia Martel	Stéphanie Veilleux	
André Davignon	Suzanne Martin	Andrée Villemaire	
Claire de Champlain	Francine Martineau	Danielle Voisard	
Johanne Denis	Patrizia Massa	Darleen Wong	
Geneviève Desjardins	Véronique Moffet	Xia Rui Dan	
Rachèle Di Palma	Gillianne Mongeon	Elise Zylinski	
Natacha Do	Alain Moureaux	Marie-Claude Tessier	
Barbara Dussault	J. Richard Noël	Denis Chouinard	
Johanne Egglefield	Marie-Josée Ouimet	Justine Legget-Dubé	
Joannie Fortier	Chantal Panneton	<b>NON-MEMBRES</b>	
Natalie Fraser	Marie-Claude Parenteau-Lebeuf	Andrea Hume	
Valérie Frève	Tiiu Poldma	Jessie Fréchette	
Josée-Anne Gagné	Annie Ponton	Stéphany Daigle	